

**CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE POUR L'ENSEIGNEMENT
EN LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE
D'UNE DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE**

ACADÉMIE DE GRENOBLE

RAPPORT DE JURY 2026

I) Bilan quantitatif des admissions à la certification complémentaire depuis 2016 dans l'académie de Grenoble.

	TOTAL DES ADMIS	ALLEMAND	ANGLAIS	ESPAGNOL	ITALIEN	PORTUGAIS
2016	60	4	45	5	6	-
2017	38	-	31	3	4	-
2018	64	5	46	4	9	-
2019	71	1	61	4	5	-
2020	61	6	43	4	8	-
2021	47	1	40	3	3	-
2022	52	1	42	4	5	-
2023	80	5	70	2	3	-
2024	59	4	43	7	4	-
2025	116	7 (dont 6 PE)	96 (dont 42 PE et 9 PLP)	6	7 (dont 3 PE)	-
2026	112	3	91 (dont 33 PE et 16 PLP)	8 (dont 1 PE)	9 (dont 1 PLP)	1
TOTAL	760	37	608	50	63	1

II) Bilan pour la session 2026

a) Bilan global

	DNL toutes langues	1er degré	2nd degré
Inscrits	185	53	132
Absents/abandons	19	5	14
Présents	166	48	118
Admis	112	33	79
Refusés	54	15	39

b) Détail par langue

Langue	Inscrits	Absents	Admis	Refusés	Taux réussite admis/inscrits
allemand	7	1	3	3	42,86%
Anglais (hors voie pro)	127	13	75	39	59,06%
anglais pro	24	1	16	7	66,67%
Anglais toutes voies	151	14	91	46	60,26%
espagnol	17	4	8	5	47,06%
italien	9	0	9	0	100%
portugais	1	0	1	0	100%
TOTAL	185	19	112	54	60,54%

N.B. : Pour la première fois, un candidat s'est présenté à la certification en portugais lors de la session 2026.

c) Inscriptions par discipline / degré

	allemand	anglais	espagnol	italien	portugais	TOTAL
1er degré	3	47	1	2		53
Arts appliqués		2				2
Arts appliqués / Ébénisterie				1		1
Documentation	1					1
Economie et gestion	1	15	2			18
Education musicale		2				2
Education physique et sportive		10				10
Esthétique cosmétique		1				1
Génie industriel / Mécanique		2				2
Histoire-géographie		12	2	3		17
Hôtellerie-restauration		2			1	3
Lettres/Histoire-Géographie (LP)		2				2
Mathématiques	1	25	7			33
Maths-Sciences Physiques (LP)		1	1			2
Philosophie		3		1		4
Sciences de l'ingénieur / NSI		6	1			7
Sciences et techniques Médico-Sociales		1				1
Sciences et vie de la terre	1	10		2		13
Sciences économiques et sociales		1	1			2
Sciences physiques et chimiques		9	2			11
TOTAL	7	151	17	9	1	185

III) Les épreuves

Les épreuves orales se sont déroulées du lundi 12 janvier au mercredi 21 janvier 2026 au rectorat, sur le campus de Saint-Martin-d'Hères (bâtiment Le Tremble).

a) Rappel du cadre légal de l'examen

Les modalités d'organisation et de passation de cette certification sont définies par la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 : <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

Cette note de service précise l'ouverture de la certification complémentaire :

- aux enseignants du premier et du second degrés, titulaires et stagiaires ;
- aux maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- aux enseignants contractuels du premier et du second degrés de l'enseignement public employés par contrat à durée indéterminée ;
- aux maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

b) La préparation à l'examen

La consultation de la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 constitue pour les candidats un préalable incontournable pour orienter leur réflexion et leur préparation de l'examen de certification complémentaire. D'autres sites institutionnels viendront compléter ces informations :

- le site Eduscol ;
- le site de France Éducation International (ex CIEP) ;
- le site du Réseau CANOPE ;
- le portail académique interlangues de l'académie de Grenoble ;
- les sites disciplinaires de l'académie de Grenoble.

Le rapport « Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères – Oser dire le nouveau monde » de Chantal Manès-Bonnisseau et Alex Taylor, publié en septembre 2018, constitue également une lecture utile à la préparation des candidats. Les publications complémentaires à ce rapport, *Guide pour l'enseignement des langues vivantes – Oser les langues vivantes étrangères à l'école cycles 2 et 3* (Mai 2019) et *Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée – Oser les langues vivantes étrangères* (Mars 2020), constitueront une source d'information également très profitable.

Les candidats adressent dans les délais réglementaires un rapport dactylographié de 5 pages, éventuellement avec annexes, dont le contenu est défini par la note de service n° 2019-086 du 28-5-2019. Il est rappelé que ce rapport n'est pas évalué. Il est rédigé soit en totalité en français, soit en français pour une partie, l'autre partie étant rédigée dans la langue vivante étrangère d'inscription.

c) Les modalités de l'épreuve orale

Lors de la session 2026, 185 inscriptions étaient recensées. Le jury a auditionné les 166 candidats qui se sont présentés, répartis sur des commissions d'interrogation composées de deux ou trois membres, parmi lesquels des Inspectrices de l'Éducation Nationale (IEN), des IA-IPR, des Conseillers Pédagogiques Départementaux, des Chargés de mission d'aide à l'Inspection, et des professeurs de DNL. Pour les candidats affectés dans des établissements français à l'étranger et dans l'impossibilité de rejoindre le lieu d'examen, des interrogations ont été conduites par visio-conférence.

112 candidats ont été déclarés admis à l'issue de cette session, soit 60,54% des inscrits, et 67,47% des candidats ayant présenté l'épreuve orale. Les taux de réussite du premier et du second degré présentent des résultats proches.

Niveau d'enseignement	Taux de réussite / Inscrits	Taux de réussite / Présents à l'oral
Premier degré	62,26 %	68,75 %
Second degré	59,85 %	66,95 %
Total	60,54 %	67,47 %

Le jury a, préalablement à l'entretien, pris connaissance du rapport dactylographié rédigé par chaque candidat. Les candidats sont évalués en fonction de critères déterminés par la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019. Sont déclarés admis ceux qui ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve orale, notée sur 20.

Le déroulé de l'épreuve est le suivant :

- 10 minutes maximum de présentation par le candidat, en français (ou en langue vivante étrangère si le candidat s'était préparé selon cette modalité), de son parcours, sa formation, ses qualifications professionnelles, ses éventuels séjours à l'étranger, sa motivation, ses projets, etc. Cette première partie permet d'apprécier, entre autres choses, la qualité de la réflexion du candidat sur l'enseignement du domaine disciplinaire choisi en LVE. Le temps non utilisé dans cette première partie de l'examen n'est pas reporté sur le deuxième temps de l'épreuve ;
- 20 minutes maximum d'entretien avec les membres de la commission d'interrogation, majoritairement voire intégralement en langue vivante étrangère, au choix de la commission d'interrogation. L'entretien est toujours conduit dans le but d'aider le candidat à préciser ou à faire progresser sa réflexion.

L'épreuve met donc en jeu la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances et compétences et à les présenter au jury de façon argumentée, étayée et convaincante. Cette capacité des candidats à opérer une synthèse équilibrée entre leurs connaissances et compétences d'une part, et les spécificités de l'apprentissage des/en langues vivantes étrangères d'autre part, est déterminante pour l'obtention de cette certification.

d) Les critères d'évaluation

En référence à la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019, les commissions d'interrogation fondent leur évaluation sur les critères suivants :

- la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes et de langues orientales (les principaux textes réglementaires) et des autres dispositifs ou contextes où l'enseignement d'une discipline autre que linguistique se fait en langue étrangère (EMILE, LCE, DNL au sein d'une SELO ou bien hors SELO...) ;
- la connaissance du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, des programmes de langues en vigueur ;
- la connaissance des différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les pays concernés ;
- la connaissance des ressources documentaires utiles à cet enseignement ;
- la maîtrise de la langue d'enseignement au niveau B2 ou C1 selon le contexte d'enseignement ;
- la capacité à s'interroger sur la différence entre un enseignement en langue et l'enseignement de la langue ;
- la capacité à s'interroger sur la différence entre l'enseignement de sa discipline dans la langue de scolarisation et dans une autre langue ;
- la capacité à expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître la référence culturelle derrière la notion, à avoir une approche pluriculturelle ;

- la capacité à choisir des thèmes et supports adaptés ;
- la capacité à concevoir un projet d'échange (réels et virtuels, de classe, d'élèves, etc.) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire ;
- l'aptitude à travailler en équipe ou en collaboration avec les enseignants de langue vivante, les assistants de langue, les autres enseignants engagés dans un enseignement en langue.

N.B. : Ces différents points ne sont pas hiérarchisés.

e) Remarques sur les prestations des candidats

Profil et préparation des candidats

La session 2026 a réuni des candidats aux profils diversifiés, tant par leur ancienneté professionnelle que par leur degré de maîtrise de la langue cible. Le jury a relevé avec satisfaction l'engagement sincère de la grande majorité des candidats dans une démarche de développement professionnel volontaire. Les prestations ont néanmoins mis en évidence des écarts sensibles dans la profondeur de la préparation et dans la capacité à problématiser les enjeux propres à l'enseignement d'une DNL.

Points forts relevés

Maîtrise linguistique

Le niveau linguistique de l'ensemble des candidats s'est révélé globalement satisfaisant, atteignant fréquemment le niveau C1, et ce quel que soit le domaine disciplinaire au titre duquel les candidats se présentaient. Plusieurs candidats ont fait état d'une pratique authentique et régulière de la langue, acquise dans des contextes variés :

- expériences professionnelles ou universitaires dans des pays étrangers ;
- usage de la langue cible dans un cadre disciplinaire ou de recherche ;
- vécu personnel au sein de dispositifs bilingues en tant qu'élève ;
- entretien actif des compétences langagières en dehors du contexte scolaire.

Réflexion pédagogique et didactique

Les prestations les plus convaincantes ont témoigné :

- d'une appréhension claire des spécificités et des enjeux de l'enseignement en DNL ;
- d'une conscience aiguë des bénéfices cognitifs et culturels pour les élèves ;
- d'une connaissance opérationnelle des techniques d'étayage et de leur mise en œuvre effective en classe ;
- d'une aptitude à concevoir des activités concrètes, différenciées et ancrées dans la réalité disciplinaire ;
- d'une réflexion aboutie sur les croisements entre disciplines et sur la plus-value de l'interdisciplinarité.

Expérience professionnelle

Certains candidats ont su valoriser avec pertinence :

- des expériences de co-enseignement ou de co-animation avec des collègues professeurs de langue ;
- la conception et la mise en œuvre de séquences pédagogiques en DNL ;
- leur implication dans des dispositifs existants au sein de leur établissement ;

- l'organisation ou la participation à des échanges scolaires internationaux.

Points à améliorer

Aspects linguistiques :

- la phonologie demeure un point de vigilance : une attention accrue à la prononciation permettrait d'offrir aux élèves un modèle linguistique plus authentique ;
- les pratiques liées au développement de l'expression orale des élèves mériteraient d'être davantage investies et explicitées ;
- la réflexion sur les stratégies favorisant la prise de parole en langue étrangère en contexte disciplinaire gagnerait à être approfondie.

Aspects didactiques et pédagogiques

Certaines prestations ont mis en lumière :

- une connaissance encore insuffisante des spécificités didactiques de l'enseignement DNL ;
- une familiarité limitée avec l'approche actionnelle et ses implications en termes de conception de séquences ;
- des stratégies d'accès au sens parfois trop restreintes ou peu diversifiées, qui reposent notamment sur la traduction ;
- une réflexion insuffisamment développée sur les activités de mémorisation du lexique disciplinaire et de renforcement des compétences linguistiques.

Cadre institutionnel

Des lacunes ont ponctuellement été observées concernant :

- la maîtrise du CECRL et la connaissance précise des niveaux de compétence attendus selon les contextes ;
- la connaissance des modalités d'évaluation propres aux enseignements DNL ;
- l'élaboration concertée de grilles d'évaluation en lien avec les enseignants de langue.

Conseils aux futurs candidats

La préparation à la certification DNL suppose un investissement rigoureux sur trois plans complémentaires :

- une maîtrise linguistique solide et régulièrement entretenue ;
- une connaissance approfondie et actualisée du cadre institutionnel ;
- une réflexion didactique et pédagogique, qui pourra être nourrie par la pratique de classe, et l'observation de séances conduites par des collègues chevronnés.

À ce titre, les candidats sont encouragés à :

- observer des séances de cours de langue et de DNL dans leur établissement ou dans d'autres ;
- maintenir une exposition régulière et diversifiée à la langue cible ;
- s'impliquer dans des projets d'échanges ou de partenariats internationaux ;
- travailler en étroite collaboration avec les enseignants de langue de leur établissement ;
- approfondir leur réflexion sur l'articulation entre progression linguistique et avancée dans les savoirs disciplinaires ;
- se familiariser avec les pratiques pédagogiques spécifiques à l'enseignement en DNL.

Conclusion

Le jury souhaite exprimer sa reconnaissance à l'ensemble des candidats qui se sont engagés dans la préparation et le passage de cet examen. La démarche qu'ils ont entreprise témoigne d'une volonté affirmée de progresser professionnellement et d'une conscience claire du rôle que jouent les langues vivantes dans la formation des élèves d'aujourd'hui. En s'inscrivant dans cette certification, ils contribuent à élargir l'offre d'enseignement bilingue et à renforcer l'ouverture internationale des établissements scolaires du premier et du second degrés de l'académie de Grenoble.

L'enseignement en DNL constitue un levier pédagogique de premier plan pour enrichir simultanément les compétences linguistiques, interculturelles et disciplinaires des élèves. Les enseignants qui s'engagent dans cette voie participent activement à la construction d'une école tournée vers le monde et soucieuse de préparer les élèves aux réalités d'un environnement européen et international. Le jury encourage vivement les futurs candidats à s'inscrire dans cette dynamique, avec la conviction que leur investissement rejaillit directement sur la qualité de l'enseignement dispensé dans leurs classes et sur l'ambition collective de leurs établissements.

Rapport présenté par Manuel MOYEN, IA-IPR d'anglais